

# Course de Brouettes décorées de Clé de Contacts

## Samedi 4 juin 2016

### Règlementation



#### Paragraphe 1 : L'équipe

*Article 1 :* L'équipe devra être composée de 2 membres au minimum et de 6 membres au maximum et désignera un capitaine d'équipe. Chaque équipe devra être constituée d'au moins une personne majeure.

*Article 2 :* L'âge minimum requis pour la participation est de 10 ans dans l'année civile 2016 pour être « poussé » (passager dans la brouette) et de 15 ans pour être « pousseur ».

*Article 3 :* Le **port du casque est obligatoire** pour les mineurs en position de « poussé » (dans la brouette).

#### Paragraphe 2 : La Brouette

*Article 1 :* La brouette doit obligatoirement être équipée de deux brancards et d'une seule roue, (les roulettes supplémentaires sont formellement interdites). Toute autre modification est permise (poids, forme, aérodynamisme). Aucun moteur auxiliaire, aucun entraînement mécanique par chaîne, pignon ou pédales ne sont autorisés.

*Article 2 :* Une seule brouette par équipe pendant la course ; celle qui sera présentée sera la brouette concourante.

*Article 3 :* La brouette peut être décorée ou modifiée en respectant l'article 1 ; cette décoration comptera pour l'attribution des récompenses de **la brouette la plus originale**.

*Article 4 :* Une place doit être aménagée pour le passager sur le plateau de la brouette.

*Article 5 :* Un **nom d'écurie** sera demandé lors de l'inscription et devra figurer impérativement sur la brouette.

*Article 6 :* La publicité est admise sur les brouettes.

#### Paragraphe 3 : L'animation

*Article 1 :* L'animation devra être le reflet du sujet de la brouette, montée sur toutes les formes d'expression désirées. Soignez la présentation, le thème, l'originalité de votre brouette, faites preuve d'imagination, de drôlerie au sein de votre équipe (déguisements, maquillages, animation, etc.) ainsi qu'avec le public.

*Article 2 :* Aucun objet, pouvant comporter un danger pour les utilisateurs ainsi que pour les spectateurs ne sera autorisé pendant la manifestation (fumigènes, pétards, projectiles divers, etc.).

#### **Paragraphe 4 : Les courses**

*Article 1 :* Les équipes ainsi que les brouettes doivent être présentées le samedi 4 juin 2016 à partir de 14H00, place Jean Lurçat, à proximité de la ligne de départ.

*Article 2 :* L'ordre des départs sera organisé en fonction du nombre d'équipes inscrites et de l'ordre d'arrivée des concurrents.

*Article 3 :* Le format et le programme des courses (cf. feuille annexe : format et programme des courses et animations)

*Article 4 :* Chaque équipe pourra accéder au « stand de ravitaillement », où elle pourra procéder au changement de pilote, de passager et éventuellement de roue, ou aux diverses réparations qui seront nécessaires. Toutes ces opérations seront effectuées uniquement au stand et aux différentes zones de ravitaillement.

*Article 5 :* Il est bien entendu qu'une brouette ne peut être conduite que par un seul pilote à la fois. Celui-ci doit pousser la brouette, roue vers l'avant et non la tirer derrière lui. Le pousseur et le passager pourront être remplacés au stand et dans les zones de relais prévus.

*Article 6 :* Zones de relais / ravitaillement : trois zones de relais / ravitaillement seront mises en place (une sur la ligne de départ arrivée et deux au milieu du parcours) : les équipes pourront procéder aux changements de pousseurs et de passager uniquement dans ces zones, sauf cas de force majeure à l'appréciation des commissaires de course (blessure par exemple).

*Article 7 :* Il est interdit de couper le circuit.

*Article 8 :* En dehors du stand, la brouette en mouvement doit toujours avoir un passager installé à l'intérieur de la brouette.

*Article 9 :* Tout concurrent blessé ou absent ne pouvant continuer l'épreuve ne disqualifie pas son équipe.

*Article 10 :* Le jury contrôlera le bon déroulement de la course et la bonne tenue des équipages. Chaque infraction coûtera une pénalité, soit un recul de 5 places au classement final de la course.

*Article 11 :* Le capitaine de l'équipe rencontrant un problème peut en référer au directeur de course.

*Article 12 :* L'association Clé de Contacts décline toute responsabilité en cas d'accident.

*Article 13 :* L'association Clé de Contacts décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

*Article 14 :* Droit à l'image : chaque participant autorise les organisateurs de la manifestation ainsi que leurs partenaires à utiliser son nom ainsi que des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation à cette course de brouette, sur tous les supports y compris sur des documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la plus longue période prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur sans que cela ne lui confère un droit, un avantage à quelque titre que ce soit. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

*Article 15* : La manifestation n'étant pas exclusivement sportive et donc ne demandant pas systématiquement des efforts intenses, nous n'imposons pas de présenter de certificat médical pour les pousseurs, cependant il est fortement conseillé de posséder une bonne condition physique.

*Article 16* : Récompenses : Chaque année, l'équipe gagnante de la grande finale remporte la brouette d'or. Cette brouette d'or est remise en jeu chaque année, l'équipe doit donc ramener cette brouette même si elle ne participe pas à la course.